

COURRIER D'INFORMATION A DESTINATION DES MEDECINS

PREVENIR ET OPTIMISER LA PRISE EN CHARGE DE LA PLAGIOCEPHALIE

Nous attirons votre attention sur les recommandations HAS de février 2020* qui préconise de **prescrire systématiquement des soins de kinésithérapie lorsque les déformations crâniennes du nourrisson sont associées à un défaut de mobilité cervicale.**

La précocité de la prise en charge kinésithérapique **optimise les résultats et la durée des soins**, notamment lors :

- d'un début de positionnement préférentiel ;
- d'une asymétrie posturale ;
- d'un torticolis ;
- et, d'une plagiocéphalie ou une d'une brachycéphalie (même minime ou débutante).

Une attention particulière sera portée aux nourrissons atteints de reflux gastro-œsophagien qui ont tendance à présenter une hypertonie d'extension qui favorise l'apparition d'une brachycéphalie.

Ainsi, il est préférable de ne pas attendre que la déformation soit installée ou importante.

Ces déformations peuvent avoir divers impacts ORL, au-delà de l'aspect esthétique : troubles de mastication et ses conséquences (orthodontie, obésité etc...), troubles d'audition...

EN PRATIQUE :

- Quelques séances de kinésithérapie suffisent pour accompagner et éduquer les parents (conseils d'installation du nourrisson et portage).
- Parallèlement, cette prise en soins kinésithérapique permet de réaliser une évaluation de la motricité de l'enfant et de mettre en place un suivi correctif si nécessaire.

Des séances de kinésithérapie précoces et préventives peuvent éviter des traitements longs et pénibles pour les nourrissons et leurs parents.

Le libellé de prescription à indiquer sur vos ordonnances est **rééducation neuromotrice d'une asymétrie posturale.**

Le saviez-vous ?

L'ostéopathie n'est pas recommandée par la HAS dans ses dernières recommandations par défaut de niveau de preuve des techniques ostéopathiques utilisées.

L'ostéopathie pour les nourrissons de moins de 6 mois en ce qui concerne les manipulations du crâne, de la face et du rachis, nécessite **un certificat d'absence de contre-indication établie par un médecin** (article 3 du décret 2007-435 du 25 mars 2007).

*Recommandations HAS du 05/02/2020 : "Prévention des déformations crâniennes positionnelles (DCP) et mort inattendue du nourrisson"

Pour nous contacter :

Union Régionale des Professionnels de Santé Masseurs-Kinésithérapeutes de Bretagne
13E bd de Solférino 35000 Rennes accueil@urps-mk-bretagne.org 02 99 84 15 16